

## Règlement du concours « CPA en herbe »

---

Sous réserve des lois applicables au Québec, le présent règlement régit tous les aspects du concours « CPA en herbe » et lie les parties, soit le Regroupement des CPA de la Mauricie – Centre-du-Québec (ci-après « REGROUPEMENT ») et les participants au concours.

### 1. DURÉE DU CONCOURS

L'inscription au concours se déroule du 17 janvier 2023 au 8 février 2023 (23 h 59, heure de l'Est). Le concours a lieu le 11 février 2023.

### 2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il faut remplir le formulaire d'inscription disponible au <http://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/regroupements-regionaux/mauricie-et-centre-du-quebec/2023-02-11-concours-cpa-herbe/>.

L'équipe participante doit être composée composée d'au minimum deux étudiants, au maximum trois étudiants. L'équipe nommera un responsable d'équipe qui remplira le formulaire d'inscription.

L'inscription de l'équipe est confirmée une fois le formulaire d'inscription complété et transmis. Les formulaires d'inscription doivent être soumis au plus tard le 8 février 2023 (23 h 59, heure de l'Est). Toute participation déposée après cette date n'est pas admissible et sera automatiquement écartée.

Les étudiants qui s'inscrivent doivent s'assurer d'être présents lors de la journée du concours, soit le 11 février 2023. Dans le cas d'un désistement, un participant peut être remplacé par un autre étudiant. Une équipe incomplète devra informer le REGROUPEMENT au plus tard la journée du concours, avant le commencement de l'activité, en se rendant à la table d'accueil. Les équipes incomplètes seront disqualifiées.

#### Fonctionnement de l'activité

Les équipes s'affrontent simultanément en tentant de répondre correctement à des questions de connaissances générales en comptabilité. Les questions sont présentées par un animateur et projetées sur écran. Chaque question donne droit à un nombre déterminé de points à l'équipe ayant correctement répondu à la question. Plusieurs types de questions sont présentés, notamment :

- **Charivari** : l'équipe doit reconstituer un terme comptable à l'aide des lettres présentées. L'équipe qui reconstitue le mot le plus rapidement remporte le jeu;
- **Mini-cas** : l'équipe doit prendre connaissance de la description d'une situation simple, et doit répondre correctement à une question relative à cette situation. Un choix de réponse est donné et l'équipe qui répond correctement à la question le plus rapidement remporte le jeu;
- **Définitions** : l'équipe se voit présenter un terme comptable et plusieurs définitions. L'équipe qui détermine la bonne définition le plus rapidement remporte le jeu;
- **Qui suis-je?** : l'équipe se voit présenter deux personnalités publiques et doit déterminer qui est comptable professionnel agréé (CPA). L'équipe qui répond correctement à la question le plus rapidement remporte le jeu.

- **Actualité** : l'équipe se voit présenter des questions sur l'actualité et doit déterminer la bonne réponse. L'équipe qui détermine la bonne définition le plus rapidement remporte le jeu;
- **La logique d'un comptable** : l'équipe se voit présenter un calcul et doit déterminer la bonne réponse.
- **Joignez nos rangs** : l'équipe se voit présenter des questions sur le cheminement de CPA ou sur la profession en générale et doit déterminer la bonne réponse.
- **Outils de travail d'un CPA** : l'équipe se voit présenter des questions sur la comptabilité et doit déterminer la bonne réponse.

Les manches sont constituées au maximum de 25 jeux. Les points sont compilés par l'équipe du REGROUPEMENT et sont communiqués à la fin du jeu. Toutes les questions sont objectives, ce qui évite le jugement des réponses.

Les points sont cumulables entre les tours, ce qui fait que l'équipe qui a récolté le plus grand nombre de points au match ultime est l'équipe gagnante de l'activité. Dans le cas où deux équipes cumulent le même nombre de points lors du match ultime, une question additionnelle déterminera le vainqueur. L'équipe qui a récolté le deuxième plus grand nombre de points au match ultime est déclarée deuxième, et l'équipe qui a récolté le troisième plus grand nombre de points au match ultime est déclarée troisième.

Aucun matériel n'est permis (livre, document de référence, outil informatique ou téléphone intelligent) puisque la rapidité est un élément important dans l'accumulation des points et que les questions sont davantage reliées à la logique qu'aux connaissances comptables.

Aucun matériel n'est permis (livre, document de référence, outil informatique ou téléphone intelligent) puisque la rapidité est un élément important dans l'accumulation des points et que les questions sont davantage reliées à la logique qu'aux connaissances comptables.

Le nombre d'équipes se situe entre 12 et 15 habituellement.

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours.

Le REGROUPEMENT n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'erreur, de fraude ou de retard d'acheminement du formulaire.

### 3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent être résidents du Québec et être inscrits, au cours de la session d'étude de l'hiver 2023, à un programme de niveau collégial d'un établissement scolaire situé sur le territoire de la Mauricie-Centre-du-Québec, notamment :

- Collège Shawinigan
- Cégep de Trois-Rivières
- Cégep de Drummondville
- Cégep de Victoriaville
- Cégep La Flèche

Les membres du personnel de l'Ordre et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne sont pas admissibles au concours. Les membres et les candidats à la profession immatriculés à l'Ordre sont également exclus de ce concours.

#### **4. DESCRIPTION DES PRIX**

Les prix, d'une valeur totale de 3 000 \$, seront répartis de la façon suivante entre les trois équipes gagnantes :

- 1<sup>er</sup> prix : 1200 \$ offert par Desjardins
- 2<sup>e</sup> prix : 750 \$ offert par MNP
- 3<sup>e</sup> prix : 300 \$ offert par DECIMAL

#### **5. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Les prix sont attribués selon la position des équipes lors de la journée du concours, soit le 11 février 2023.

La désignation des équipes gagnantes se fera à l'Université du Québec à Trois-Rivières située au 3351, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G9C 5H7, où se tiendra également le concours. L'heure prévue de remise des prix est 12 h 30.

#### **6. MODE DE REMISE DES PRIX**

Le montant d'argent relatif à chacun des trois prix sera remis par le REGROUPEMENT sous forme de chèque libellé au nom de chaque gagnant des trois équipes, d'une part monétaire égale.

Les prix ne pourront être réclamés que par les personnes inscrites au concours et celles-ci dégageront le REGROUPEMENT de toute responsabilité, notamment quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

#### **7. RÈGLES GÉNÉRALES**

Les gagnants doivent consentir à ce que le REGROUPEMENT valide leur inscription auprès de l'institution collégiale à laquelle ils ont déclaré appartenir. Les personnes gagnantes consentent à ce que le REGROUPEMENT utilise leur nom, leur image, leur nom d'institution d'enseignement et toute déclaration relative au concours, à des fins promotionnelles, sans rémunération ou compensation additionnelle.

En participant à l'événement, en mode présentiel ou par le biais d'une connexion de type vidéoconférence, vous acceptez que votre nom et des images de vous (photo, capture d'écran et vidéo) prises durant l'événement puissent être utilisés dans des publications que l'Ordre des CPA, les Regroupements régionaux, la Fondation des CPA ou de tierces parties pourraient diffuser dans leurs outils papiers ou numériques, notamment les bulletins CPA, le site Web de l'Ordre et les médias sociaux, et ce, sans indemnité et sans limite dans le temps et le territoire.

Le refus d'accepter l'un des prix libère le REGROUPEMENT de toute responsabilité et obligation envers les gagnants du prix.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

Le REGROUPEMENT se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de leur volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra leur être imputée. Les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions de qui en découlent quant à l'administration de ce concours. Les décisions du REGROUPEMENT sont finales et sans appel.

Le REGROUPEMENT et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

La version française du présent règlement est accessible sur le site Web de l'Ordre à <http://cpaquebec.ca/fr/membres-cpa/regroupements-regionaux/mauricie-et-centre-du-quebec/2023-02-11-concours-cpa-herbe/>. En cas de litige, la version française prévaudra.

Les participants autorisent l'Ordre des CPA du Québec à utiliser leurs renseignements d'identité afin de communiquer avec eux relativement à la profession de CPA à des fins non commerciales.

La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement.

Note : le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.